Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20261102-2026_11_98-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 02 novembre 2026

Convocation du :	23 octobre *2026*
Date d'affichage :	23 octobre *2026*
Nbre de conseillers en exercice :	23
Présents :	21
Votants :	23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/11/98 (Nomenclature 1.1)

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier CHASTEL.

Etaient présents :

CHASTEL Olivier - MICHEL Astrid - THERIN Emmanuel - CADIOU Marion - SIMON Selma - PREAUCHAT Gaëtan - ROUVRAIS Suzon – CASIMIR Aurélien - RUEN Pauline - PORTIER Gérard - HESRY Michel - ROUSSEAU Patricia - FRENETTE Philippe - DUPLESSY Claire – RAOUL Laëtitia – LE TERTRE Charles - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault – GUILLOU-COROUGE Françoise – QUEMARD Bertrand – CARRO Nicolas

Absents excusés :

DUBUS Armand, VINATIER Frédéric

Procuration :

DUBUS Armand à MICHEL Astrid

VINATIER Frédéric à PREAUCHAT Gaëtan

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame Laetitia RAOUL.

Mission de maîtrise d'œuvre : premier contrat valant diagnostic, étude de faisabilité et esquisses du projet de réhabilitation de la chapelle des Carmes

Rapporteur : Pauline RUEN

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20261102-2026_11_98-DE

Madame Pauline RUEN rappelle la délibération n°2026/07/77, en date du 06 juillet 2026, par laquelle la chapelle des Carmes constitue un élément majeur du patrimoine historique et architectural de la commune et que son projet de réhabilitation vise à en faire un lieu culturel et artistique dédié notamment à l'accueil d'expositions, de concerts, de spectacles, de résidences d'artistes, de conférences, d'actions de médiation culturelle et d'événements associatifs compatibles avec les caractéristiques patrimoniales du site.

Considérant le coût estimatif de cette opération de réhabilitation à 160 000 € H.T. et la nécessité de recourir à un maître d'œuvre pour un premier contrat valant diagnostic, étude de faisabilité et esquisses de projet de réhabilitation de la chapelle des Carmes (bâtiment, escalier de secours et cour)

Considérant l'offre proposée par la SCOP SARL Le Facteur Urbain d'un montant de 7 300 € H.T pour :

- des réunions avec l'équipe municipale,
- 10 entretiens avec les acteurs du territoire concernés par le "collectif Chapelle" afin d'exprimer leurs besoins et leurs attentes à partir d'un annuaire qui sera fourni par la Mairie, puis livrer un diagnostic des besoins et des attentes associatives, culturelles et artistiques,
- contribuer au diagnostic architectural,
- contribuer à la faisabilité/ esquisses/ définition de scénarios "espace capable",
- valider cette première phase en comité de pilotage

Considérant l'offre associée de la SARL KOBAN architectes d'un montant de 12 000 € H.T pour réaliser cette phase de diagnostic/esquisses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 18 voix « pour » et 5 voix « contre » :

- De valider un premier contrat de maîtrise d'œuvre en phase diagnostic/faisabilité/esquisses pour 19 300 € H.T, selon le devis tel qu'annexé avec SCOP SARL Le Facteur Urbain et SARL KOBAN architectes dans le cadre du projet de réhabilitation de la chapelle des Carmes ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Pour extrait certifié conforme.
M. le Maire,
Olivier CHASTEL

La secrétaire de séance,
Laëtitia RAOUL

MAIRIE DE QUINTIN (Côtes d'Armor)